



THIERRY AFSCHRIFT
PROFESSEUR
ORDINAIRE À L'ULB

GOUVERNANCE

L'illusion de la société civile

LA VOLONTÉ DE LA COALITION EN GERME PS-Ecolo de tenter de former un gouvernement « minoritaire » avec la « société civile » en Région wallonne est pour le moins surprenante.

LA PREMIÈRE BIZARRERIE de ce projet consiste en l'ambiguïté volontairement maintenue quant à la définition de ce concept de « société civile ». A s'en tenir à la définition la plus courante, il devrait s'agir de tous les groupes de pression qui tentent d'influencer l'action gouvernementale sans faire directement de la politique. Il s'agit là, déjà, d'une définition très large. Mais si l'on doit la suivre, on se demande alors en quoi cela pourrait aider la coalition à atteindre la majorité, alors qu'il lui manque trois sièges au Parlement wallon.

SUIVANT CETTE DÉFINITION, en effet, les groupes auxquels on s'adresserait seraient précisément ceux qui ne font pas de politique, et qui n'ont donc nécessairement pas les trois sièges à leur disposition pour aider la coalition à devenir majoritaire. Sinon, il s'agirait de groupes représentés au Parlement et qui n'ont donc plus droit à l'appellation de « société civile » suivant cette définition elle-même.

ON POURRAIT TOUTEFOIS ENVISAGER qu'en réalité, ce que les partis de la coalition envisagent, c'est un gouvernement composé non seulement des forces des deux partis en négociation, mais aussi de personnes qui ne font pas habituellement de la politique. Rien n'empêche effectivement des personnes non élues de devenir ministres. Mais cela ne résout toujours pas la question de la majorité parlementaire requise. Tout au plus, peut-on imaginer que des personnages très populaires pourraient inciter des partis de l'opposition à suivre la majorité sur certains projets,

voire sur les budgets, ou à tout le moins à s'abstenir pour qu'une majorité relative soit dégagée. Mais de tels personnages sont souvent trop étroitement liés à un parti pour être vraiment indépendants. Ou alors, ils sont suffisamment autonomes pour quitter le gouvernement dès qu'une mesure ne leur plaît pas. L'exemple français de Nicolas Hulot est là pour le démontrer.

SI NOS PARLEMENTAIRES disposaient eux-mêmes de suffisamment d'autonomie, un projet de gouvernement « minoritaire » appuyé par des personnalités extérieures pourrait aussi amener certains députés, à titre individuel, à faire des choix personnels plutôt que de toujours suivre les ordres de leur chef de groupe. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : de tels parlementaires n'existent pas, sauf peut-être pendant leur dernier mandat avant la limite d'âge fixée par les partis...

On ne voit vraiment pas comment, avec ou sans personnalités plus ou moins indépendantes, une majorité pourrait être dégagée sans passer par les états-majors des partis.

PAR CONSÉQUENT, notre système parlementaire, très fermé par les partis, continuera à fonctionner. Et on ne voit vraiment pas comment, avec ou sans personnalités plus ou moins indépendantes, une majorité pourrait être dégagée sans passer par les états-majors des partis. Or, même si l'on peut parler de gouvernements minoritaires et si cette notion existe par ailleurs, de tels gouvernements sont simplement composés de partis qui ne disposent pas d'une majorité arithmétique au Parlement mais qui s'efforcent de la réunir au moment où c'est nécessaire, pour leur investiture et pour le vote des budgets, par exemple. C'est comme cela que le

système fonctionne au Portugal et en Espagne. Dans ce dernier pays, et jusqu'aux récentes élections de mai 2019, le PSOE du Premier ministre Sanchez avait même gouverné pendant un an en ne contrôlant qu'un bon quart des sièges au parlement et en n'étant que le deuxième parti du pays. Mais il avait pu réunir assez de voix pour être investi grâce à l'appui ou l'abstention d'autres partis.

C'EST DONC TOUJOURS en passant par les partis, et non par la société civile, qu'on gouverne un pays comme la Belgique ou une de ses Régions. Prétendre gouverner au moyen de la société civile, c'est évidemment trompeur. On rappellera quand même que le grand philosophe libéral John Locke définissait la société civile comme l'ensemble des individus qui sont opprimés par l'Etat. On voit difficilement ceux-ci venir à l'appui de l'opresseur.

PAR AILLEURS, LES ONG, c'est-à-dire les associations, ne sont évidemment pas représentatives de « la société civile », qui regroupe des tas de tendances très diverses, et pas seulement celles qui sont susceptibles d'appuyer une minorité PS-Ecolo. Ces entités ne sont finalement que des lobbys, c'est-à-dire des groupements de personnes qui veulent influencer l'action du gouvernement. De ce point de vue, il n'y a aucune différence entre les syndicats de travailleurs ou de patrons, et les différents groupements qui s'entendent pour faire voter des lois qui les favorisent, ou au contraire, pour éviter qu'elles entrent en vigueur. ☉